

Compte-rendu de la séance avec Hélène Vassal et Julie Pierrat
Vendredi 6 janvier 2023, Musée d'art moderne de la ville de Paris

Rendre les collections accessibles (1) : Les métiers de la régie

Hélène Vassal est conservatrice du patrimoine et directrice adjointe des études à l'Institut national du patrimoine, à Paris. Après des études de littérature et de sciences politiques, elle a suivi des formations en gestion des institutions culturelles et en conservation préventive. Elle a exercé dans différentes institutions (musée Guimet, Louvre Abu Dhabi, musée du quai Branly, MNAM – Centre Pompidou). Elle est à l'origine de la création du service de régie des œuvres du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et de l'association française des Régisseurs d'œuvres d'art (AFROA), et elle a participé à la mise en œuvre de la formation en régie à l'École du Louvre (avec la création du Master en 2006). En 2019, elle devient conservatrice du patrimoine. Fin 2022, elle publie le premier *Manuel de régie des œuvres*, ouvrage collectif co-dirigé avec Sophie Daynes-Diallo.

Julie Pierrat est cheffe du service des expositions à Paris-Musée. Elle supervise et contrôle chaque phase de production de projets culturels à Paris-Musée. Elle intervient dans la production, coordonne les équipes d'expositions (les conservateurs et la régie) et les prestataires extérieurs.

Invitée à présenter le *Manuel de régie des œuvres. Gérer, conserver et exposer les collections*, paru à la Documentation française en 2022, Hélène Vassal rappelle qu'il s'agissait, avec ce livre, de couvrir les différentes missions et les champs d'action des régisseurs, leur histoire et leur évolution, sans négliger les nouveaux enjeux liés aux crises sanitaire et environnementale. Après un rappel de son parcours, elle revient sur l'histoire du métier de régisseur, en rappelant que, dans le monde anglo-saxon, il est né avec l'émergence du musée moderne. La terminologie même – qui vient de « *register* » (inventaire) et « *registrar* » (greffier de l'inventaire) – illustre bien les missions qui lui incombent.

La première publication sur le sujet, *The Museum Registration Methods*, date de 1958 et n'a jamais cessé d'être mise à jour. Dans le code d'éthique de 1984, les responsabilités des régisseurs sont élargies. En effet, en complément de la gestion de l'inventaire, le *registrar* est dorénavant associé aux procédures d'acquisitions et aux mouvements des collections. Enfin, à partir des années 2010, on voit se dessiner la fonction du « *collection manager* » (responsable de collection) qui correspond en France à la conservation-restauration, et qui se dissocie du *registrar*. C'est à cette période en effet que les chefs d'établissements font le choix de déléguer la gestion des prêts des collections (de leur organisation dans les réserves à leur transport), afin de pouvoir se consacrer à leurs autres missions.

En France, le régisseur peut se définir comme un « *logisticien préventeur* ». Cette fonction a émergé à la fin des années 1980, en réponse à la multiplication des prêts dans un contexte de mondialisation des échanges entre institutions et de développement des « *expositions blockbuster* », contexte qui fait prendre conscience de l'importance de cette fonction et de la nécessité de mettre au point des méthodes de travail.

Comme Hélène Vassal le souligne, les œuvres sont des globetrotters (en témoignent les étiquettes sur leur dos ou leur caisse). Par exemple, le Centre Pompidou, qui fait partie des grandes institutions prêteuses, a fait une analyse de ces mouvements et de leur évolution sur une longue durée, qui a permis de montrer, notamment, que les prêts en France restent importants et sont stables, et que la réciprocité entre institutions fonctionne bien. Au vu du nombre de mouvements, il n'est pas anodin que le Centre Pompidou ait contribué au

développement de la fonction de régisseur – comprise comme la responsabilité de l'organisation de ces mouvements.

Dans les années 1990, la création de la fonction de régisseur devient une évidence. Mais il est nécessaire de définir le cadre de ce nouvel emploi au sein des musées et institutions patrimoniales : comment le définir au niveau des tutelles et des concours ? Cette réflexion aboutit à l'ajout de la spécialité régie aux concours, à côté de la spécialité archive et documentation. Cela a permis aux régisseurs de se positionner dans une sphère scientifique, et non strictement technique, et de leur offrir la possibilité d'une passerelle vers le métier de conservateur. En 1997 est créée l'Association française des régisseurs d'œuvres d'art (AFROA), afin qu'elle soit le relais du terrain. Cette association rédige une charte professionnelle, et des formations sont créées, signes de la reconnaissance du métier et de ses spécificités. En 2008, le premier master consacré aux métiers de la régie des collections est créé à l'École du Louvre.

Au tournant des années 2000, la notion de performance dans les établissements culturels conduit à une professionnalisation et une spécialisation des missions. Elle s'accompagne également du développement des fonctions support, parmi lesquelles la régie, en charge du « management » des collections et de la coordination des équipes qui interviennent aux différents moments de la vie des œuvres (transport, stockage, emballage ou accrochage). Le régisseur doit donc être polyvalent, il doit avoir des connaissances en conservation préventive et en gestion-administration, et maîtriser l'histoire des collections. Il travaille au cœur d'un système collaboratif, tant pour la production d'expositions que la gestion quotidienne des collections (préparation des prêts notamment).

À la fin des années 2010, les régisseurs se sont dotés de nouveaux outils, procédures développées ou documents types : par exemple, les « *facility reports* », rédigés conjointement par différents services du musée, pour décrire les lieux d'exposition, les conditions de conservation, les systèmes d'accrochage ou les conditions d'accès ; le guide de convoyeur, qui détaille les instructions techniques indispensables au bon convoiement d'une œuvre. Ces outils visent à faciliter les arbitrages nécessaires que doivent faire les professionnels en charge des collections – prêter ou non, exposer avec ou sans mise à distance, etc.

À l'échelle européenne, il existe un référentiel des professions muséales, qui met le régisseur dans la sphère des collections et non de la technique. Le Conseil de l'ICOM mène une bataille permanente afin de faire comprendre les spécificités des métiers et de les harmoniser : il demeure en effet des différences entre les missions d'un régisseur en France et dans les pays anglo-saxons, notamment en ce qui concerne la hiérarchie entre régisseur et conservateur (plus forte en France).

Hélène Vassal conclut son exposé en évoquant la prise en compte de l'éco-transition, qui modifie profondément les manières d'appréhender les métiers, de gérer les collections et de produire des expositions. Les régisseurs ont été les premiers à se préoccuper des enjeux de développement durable, avec des réflexions sur les façons de limiter les prêts, en mutualisant les convoiements notamment (exemple du Palais des Beaux-Arts de Lille et de son guide de l'éco-conception).

Julie Pierrat complète cet exposé sur le métier de régisseur et l'élargissement de ses fonctions en présentant l'organisation opérationnelle spécifique de Paris Musées. Cet établissement public gère 12 musées et 2 sites patrimoniaux de la Ville de Paris. Les services centraux, qui sont des services supports, coordonnent notamment l'organisation des expositions (une trentaine par an). Selon les musées et leur organigramme, les responsabilités se distribuent de la façon suivante : les régisseurs des musées de la Ville de Paris coordonnent sur le terrain les demandes de prêts. Ils apportent leur expertise sur les négociations et les conditions d'emballages et d'accrochage, mais n'arbitrent pas les questions budgétaires ; les chargés de

production du service des expositions les épaulent en gérant les parties administratives (les marchés publics de transport et d'assurance), la relecture des contrats de prêts, les questions d'assurance et gèrent le budget.

Pour exemplifier le fonctionnement du service, Julie Pierrat nous montre le planning de régie de l'exposition Kokoschka, qui fait apparaître la nécessité et la complexité de la coordination de l'agenda de tous les intervenants – en particulier elle souligne l'enjeu des arrivées d'œuvres et des relations avec les prêteurs. Un autre document important à consulter sur ces enjeux est le programme muséographique de l'exposition, qui intègre tous les aspects de sa préparation - techniques et scientifiques, jusqu'à la médiation à destination des publics.

Discussion, questions

À partir de quelle échelle un musée a-t-il besoin d'un régisseur ?

Cela dépend de son activité. Dans les CCR en archéologie, la régie est réalisée par les personnels de fouilles : ce n'est pas forcément rattaché à leur fiche de poste, mais cela se fait ainsi par défaut... De manière générale, la régie intervient davantage dans les musées de beaux-arts que dans les autres types de musées : c'est lié à la nature des collections, aux nombres de prêts, à la dimension de la structure. Selon les cas, les missions sont assurées par le directeur, ou par les membres du corps d'accueil et surveillance, qui sont formés sur les questions de conservation préventive.

Après toutes ces années de définition et d'évolution de la profession, quel bilan faites-vous de la place des régisseurs aujourd'hui ? Comment leur rôle et leurs compétences, notamment scientifiques, sont-ils reconnus et valorisés ?

Les choses ont considérablement évolué, au sens où aujourd'hui, tout le monde sait, grosso modo, ce qu'est un régisseur – ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Mais il reste à mieux faire connaître et valoriser la profession, et plusieurs initiatives vont dans ce sens. Par exemple, depuis quelques années, les équipes du Centre de conservation du MUCEM organisent la visite l'appartement témoin dans leurs réserves¹ : l'idée était de donner la parole aux documentalistes, aux régisseurs ou autres membres de l'équipe qui avaient le souhaite de parler de la collection et de faire valoir leur regard sur elle. C'est une belle idée.

Au Centre Pompidou, nous avons travaillé sur la visibilité des coulisses des musées et de la régie avec des interviews très courtes pour les valoriser. Nous avons aussi collaboré avec le chorégraphe Noé Soulier, qui avait proposé un spectacle, *Performing Art*, qui portait sur les gestes de la régie et qui était interprété, sur la scène du Centre, par des régisseurs et installateurs de l'équipe.²

Cependant, si ces métiers récents sont appelés à être de plus en plus visibles, parce que leurs compétences sont reconnues, parce que les formations se développent, cela reste des métiers de l'ombre – et il ne faut pas négliger le fait que les régisseurs ont parfois du mal à prendre la parole pour parler de leur travail, parce qu'ils n'en voient pas nécessairement l'intérêt !

Dans vos expériences respectives, la question de l'interface avec les publics se pose-t-elle ? Et si oui, comment ?

Lors d'un projet d'exposition, c'est l'architecte et le scénographe qui doivent prendre en compte les publics. Le rapport avec le public et la conservation préventive sont au cœur du synopsis du projet, mais ce n'est pas le centre des missions du régisseur. Cependant, par sa fonction et sa position à l'interface entre les différents corps de métiers de la production d'une exposition, il peut intervenir sur ces aspects. Les régisseurs sont en effet en lien avec les scénographes et les conservateurs. Ils permettent souvent à ces derniers d'avancer dans leur réflexion grâce à leur

¹ <https://www.mucem.org/programme/visite-de-lappartement-temoin-et-de-la-grande-reserve>

² <https://www.youtube.com/watch?v=k3lSnVnDF20>

vision opérationnelle – par exemple, en alertant sur les conditions d'éclairage ou de présentation. Les régisseurs connaissent les espaces, leurs conseils aident notamment dans la disposition des mises à distance par exemple. De ce point de vue, ils contribuent, à leur façon, à la mise en accès des collections.

Bibliographie :

DAYNES-DIALLO Sophie, VASSAL Hélène et SOUPOU Sophie, *Manuel de régie des œuvres : Gérer, conserver et exposer les collections*, Paris, La Documentation française, 2022.

DAYNES-DIALLO Sophie, PERREL Hélène et VASSAL Hélène, « Régisseur d'œuvres : enjeux d'un métier émergent et perspectives de professionnalisation », *In Situ* [En ligne], 30, 2016, mis en ligne le 29 septembre 2016. URL :

<http://journals.openedition.org/insitu/13705> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.13705>

The museum registration methods, 1958